

NOUS VOUS CONSEILLONS

Dès l'apparition répétée d'un des signes d'alerte :

⇒ Prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ou votre médecin du travail.

Certaines affections professionnelles provoquées par les poussières de bois font l'objet du tableau de reconnaissance des maladies professionnelles n°47 du régime général de la sécurité sociale.

Votre employeur doit vous remettre une **fiche de prévention des expositions** dans les cas suivants :

- Départ de l'entreprise,
- Arrêt de travail d'au moins 30 jours consécutif à un accident de travail ou à une maladie professionnelle,
- Arrêt de travail d'au moins 3 mois dans les autres cas.



CMAIC
Service de
Santé au
Travail
Interentreprises

La prévention à votre service !

N'hésitez pas
à nous contacter au
02 31 46 26 60

prix d'un appel local

CMAIC

9, rue du Docteur Laënnec
BP 10063 14203 Hérouville St-Clair Cedex
www.cmaic.fr

Votre contact

LA PRÉVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Poussières de bois :
à quels risques êtes-vous exposés ?



Il existe des solutions simples
pour améliorer la prévention.



CMAIC
Service de
Santé au
Travail
Interentreprises

La prévention à votre service !

www.cmaic.fr

VOUS ETES CONCERNES

LES SIGNES D'ALERTE

LES BONS REFLEXES

- Scieur, charpentier, menuisier, ébéniste, décorateur, poseur ou vendeur à la découpe dans un magasin de bricolage,
- En atelier et/ou sur les chantiers.



ATTENTION :





tous les types de bois sont dangereux



Quelles sont les activités les plus exposantes ?

- ✓ Finition (ponçage, limage..),
- ✓ Nettoyage (balayage, évacuation des copeaux et poussières...),
- ✓ Usinage, découpe,
- ✓ Utilisation des machines fixes et électroportatives,
- ✓ Montage, assemblage,
- ✓ Maintenance.



	Signes d'alerte	Risques pour la santé
 Yeux	Picotements Rougeurs	Conjonctivite
 Peau	Irritations de la peau sur les parties découvertes : mains, avant-bras, visage, cou	Dermatose Eczéma
 Nez	Obstruction nasale Rhume prolongé Saignements de nez à répétition	Rhinite Cancer des cavités nasales et des sinus de la face
 Bronches Poumons	Gêne respiratoire	Bronchite chronique Asthme Fibrose pulmonaire

- ✓ Utiliser les **dispositifs de captage** à votre disposition,



- ✓ Proscrire l'emploi du balai et de la soufflette,
- ✓ Privilégier l'**aspirateur** pour le nettoyage régulier de l'atelier, des postes de travail, des zones de stockage et des recoins,
- ✓ **Lire les notices** mises en place par l'employeur et **assister aux formations** proposées,
- ✓ Porter les **équipements de protection individuelle adaptés** :
 - vêtement de travail avec manches longues et protections respiratoires FFP2 minimum,
 - si besoin : gants, lunettes de protection, chaussures de sécurité, protections auditives.